

Règlement intérieur

CONDITIONS GENERALES DE FREQUENTATION

Toute personne participant au stage de basket est censée connaître le présent règlement de fréquentation.

ASSURANCES DES STAGIAIRES

Les personnes participant au stage doivent être couvertes par une assurance responsabilité civile de particulier et individuel accident.

L'organisation du stage décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation de biens personnels ainsi que des dommages physiques conséquents à l'utilisation des installations et à l'utilisation des différents services. Toutes dégradations matérielles que peut commettre le stagiaire, fera l'objet d'une facturation complémentaire en fin de séjour.

REGLEMENT D'OCCUPATION DU SITE D'HEBRGEMENT

Le calme doit régner en permanence dans l'internat. Les responsables doivent exiger, après 22h30, l'arrêt de bruits éventuels et autre va et vient dans les couloirs. Chacun des occupants est censé avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées dans les couloirs et dans chaque chambre.

Sont interdits dans l'internat :

- l'usage d'appareils électriques
- consommation d'alcools et de tabac

EXCLUSION

Dans le cas où l'enfant, par son comportement, mettrait en danger sa sécurité et celle d'autrui ou viendrait à perturber de manière répétée le bon

déroulement des activités, l'équipe d'encadrement se réserve le droit de procéder à son exclusion définitive. Dans ce cas, les parents se verraient obligés de récupérer l'enfant sur le site d'activité et aucun remboursement ne pourrait être effectué.

RÉSERVATION

La participation au stage se fait sur réservation en ligne.

Le dossier d'inscription doit être envoyé à l'adresse de l'organisateur du stage qui en accuse réception. L'inscription est ferme définitive qu'après retour des différents imprimés signés et complets ainsi que tous les règlements effectués.

PAIEMENT

Les chèques vacances sont acceptés. Un échéancier de paiement est proposé pour chaque stagiaire après réservation de participation au stage. La totalité du montant de 400€ devra être réglée avant le début du stage.

DESISTEMENT

Toutes annulations doivent parvenir à l'adresse de l'organisateur par mail
Une retenue de 50€ sera effectuée pour frais de dossier.

-3 mois avant le début de stage : 100% du montant du stage est dû, quelle que soit la formule de paiement choisie

ANNULATION MALADIE/BLESSURE

Un enfant blessé ou malade avec l'envoi d'un certificat médical

1 mois avant le début du stage 100 € retenu

1 semaine avant le début du stage 200 € retenu

L'organisateur se réserve seul le droit d'annuler le stage et ce sous préavis de huit jours avec remboursement intégral des sommes déjà avancées pour le

stage.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Les parents, tuteurs légaux des stagiaires doivent informer l'organisateur du stage : Des traitements, soins, régime, des particularités d'ordre médical qui affectent les enfants. (fiche sanitaire)

En cas d'accident, maladie, les frais médicaux, les frais nécessités par un traitement sont à la charge des familles du stagiaire.

En cas d'accident ou de maladie durant les activités :

La procédure de mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante :

- Blessures sans gravité : les soins seront apportés par l'éducateur sportif grâce à la trousse de secours dont le contenu est conforme à la réglementation en vigueur.

- Accident : Les secours et parents seront appelés immédiatement grâce à la fiche d'inscription et médicale.

Les soins seront consignés dans un registre.

AUTORISATION DES PARENTS

Les parents ou tuteurs légaux à la signature de la fiche de liaison autorisent l'enfant à participer au stage et permettent au responsable de l'organisation ou son représentant à prendre toutes les mesures d'urgence concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aiguë, ou autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

RETRAIT EXCEPTIONNEL

Le responsable légal devra signer une décharge auprès de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué

DATE

“Lu et approuvé” - SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL